2.13

# L'ARRYVE'E DU BRAVE TOULOUSAIN,

## ET LE DEVOIR DES BRAVES COMPAGNONS DE LA PETITE MANICLE.



A TROYES,

Chez PIERRE GARNIER, Imprimeur-Libraire, ruë du Temple.

*Avec Permission.*

## *Arrivée du brave Toulousain.*

PIED TORTU.

HOnneur, Toulousain.

TOULOUSAIN.

Serviteur, Pied-tortu.

PIED TORTU,

D'où est la venuë ?

TOULOUSAIN.

Elle est des Monts Pyrenées.

PIED TORTU.

Est-ce un bon Pays ?

TOULOUSAIN.

Ne vois-tu pas que j'ai eu le gras des jambes mangés par les mouches, à cause de la chaleur du temps ? Et toi, Pied-tortu, d'où est la venuë ?

PIED TORTU.

Elle est de Rouen.

TOULOUSAIN.

Qu'y a-t'il de nouveau ?

PIED TORTU.

Les Clercs de Boëte ont forcé Maître Jacques le Piétre, ancien Juré du Corps de l'Etat, de remettre les Antiquitez que nous possédons en leurs mains.

TOULOUSAIN.

Quelles Antiquités possédons-nous ?

PIED TORTU.

Nous avons la Langue du Juif-errant, la Barbe du Bouc qui a été dans l'Arche de Noé, la Truelle du premier Maçon qui a travaillé à la Tour de Babylone :

Nous avons trois morceaux de la muraille de la Pierre de brûlé, la Fontaine de puanteur, la Pierre de zigue-zague, le Tranchet d'éloquence ; parbleu, notre Etat doit être consideré : ne sommes-nous pas des premiers de la Ville ? le plus souvent on nous cache derriere les portes. Allons nous-en boire pinte, & nous parlerons sur le dévoir.

---

*LE DEVOIR DES BRAVES COMPAGNONS de la petite Manicle ; de la maniere qu'il faut qu'ils vivent par les champs, de peur que leur Sac ne soit mangé par les Anciens.*

TOULOUSAIN.

HOnneur, Maître & Compagnons, Savates & Savatissons, s'ils y sont.

PIED TORTU.

Ouy, pays, tout prêt à vous rendre le devoir ; d'où est la venuë ?

TOULOUSAIN.

Elle est de Nantes en Nantois.

PIED TORTU.

Chez qui avez-vous travaillé ?

TOULOUSAIN.

Chez Maître Mathieu la Grosse-patte.

PIED TORTU.

Est-ce un brave Maître ?

TOULOUSAIN.

Fort brave Maître.

PIED TORTU.

Qu'avez-vous remarqué dans cette Illustre & Fameuse Boutique ?

TOULOUSAIN.

A main droite il y a trois Alênes épointées à manche de buy, avec des Viroles d'argent, & une vieille Forme mangée des vers; à main gauche trois brochettes de la cage & la tête de la Linotte que Maître Juif errant aprenoit à siffler.

PIED TORTU.

Entre dans la Boutique; dis le mot.

TOULOUSAIN.

Beni soit l'Arbre qui a porté la Poix.

PIED TORTU.

Vous êtes dans mon Carosse: Dites-moi Pays, que signifient les Jettons qui sont à notre Tablier?

TOULOUSAIN.

Ils signifient la Monnoie de Roland le Vaillant, qui en a tué treize & quatorze d'un revers de Tire-pied, qui lui mangeoient la Jambe, à cause qu'il avoit les Loups; lui seul eût été capable d'empoisonner le Corps de l'Etat.

PIED TORTU.

Dis-moi, Pays, que signifie le Tranchet?

TOULOUSAIN.

Tranchet Royal, trempé par Maître Charles Besançon.

PIED TORTU.

Que signifie l'Asty?

TOULOUSAIN.

C'est une des dents du Cheval Bayard, par lequel est venu le commencement de la guerre, & par lui elle finira: Il est encore vivant dans la Forêt des Ardennes.

PIED TORTU.

Dis-moi, Pays, que signifie le Bacquet, Fontaine de toute science?

TOULOUSAIN.

Pendant que le cuir trempe, j'aprends ma Linotte à ſiffler les louanges du Corps de l'Etat.

PIED TORTU,

Dis-moi, Pays, que ſignifie l'Alêne ?

TOULOUSAIN.

L'Alêne frétillante, qui a travaillé aux Pantouffles du premier Moutardier de Dijon.

PIED TORTU.

Maître, donnez-nous dix-huit deniers pour faire la débauche : Il faut aller chez l'Ancien Gouret ; Quel ſalut lui ferez-vous ?

TOULOUSAIN.

Je lui dirai, honneur pays, gardons la Savatte du déſordre du tems, allons vuider les pintes & les pots.

---

## *LETTRE*

### *Du Sieur Bellalêne à ſa Maîtreſſe.*

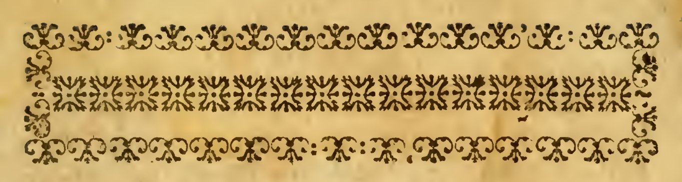
MADEMOISELLE,

SI le ligneul de mes ſervices, avec l'Alêne de ma bien-veillance & le charmant Tire-pied de mon bonheur pouvoient joindre par une amoureuſe couture votre cœur au mien, je me croirois le plus heureux Porte-Aumuche du monde ; mais le malheur de

mon peu de mérite m'abîme presque dans le desespoir. Persuadez vous que j'ai l'ame si outre-percée du Clou de vos perfections, que jamais Allumelle ni Tranchet n'ont entré plus avant dans le meilleur & le plus franc Cuir de roussi. Faites grace à un Amant transi, & employez en sa faveur l'entre-pointe de votre tendresse, & moi je vous jure d'employer ma Forme, mes Soies & ma Manicle, pour me guider à obtenir vos bonnes graces. Ne doutez pas que mon amour ne s'aiguise sur la Pierre à affiler de votre aimable maintien, où j'espere un jour ficher la cheville de mes vœux. Mais si par la poix de mon attachement je puis tenir sur ma selle, je laisserai pour un tems siffler ma Linotte dans la Cage d'amour. Croyez, Mademoiselle, que toute mon ardeur sera d'employer mon Polissoir, afin de vous faire voir qu'un jour je ferai gloire d'être pour vous Brelandier. Ce sont les vœux & les souhaits que je fais, pour être en quelque façon digne de me dire avec juste titre,

MADEMOISELLE,

*Votre très-passionné & à jamais*
*Esclave, & Orfévre en Cuir,*
*BELLALESNE.*



# *RÉCIT VÉRITABLE ET Authentique de l'honnête Réception d'un Maître SAVETIER, Carleur & Réparateur de la Chaussure humaine.*

## L'ASPIRANT.

MESSIEURS MESSEIGNEURS, pardonnez à mon ambition; mais comme il a plû à Dieu me rendre capable de solliciter d'être reçu au Corps de l'Etat, aussi vous supplie-je instamment, avec tout le respect qui est dû à la dignité de vos Caracteres, de m'incorporer en votre Illustre & Vénérable Corps: Assurez-vous, Messieurs, & soyez persuadez que j'en soutiendrai la gloire & l'éclat avec toute l'ardeur imaginable.

## L'ANCIEN.

Mon grand Ami, nous louons votre zèle; mais combien avez-vous d'années d'apprentissage? car sçachez que quand ce seroit un des Grands de l'Etat, qui voudroit être reçû dans notre Métier, il faudroit absolument qu'il eût fait sept années d'ap-

prentiſſage ou qu'il épousât une fille de Maître.

L'ASPIRANT.

Meſſieurs, Meſſeigneurs, il n'y a pas juſtement ſept ans que je m'inſtruis ; mais outre qu'il y a plus de ſix ans que je travaillle, j'ai été enſeigné par un des plus habiles Hommes de l'Europe : c'eſt en quoi je dois être en quelque façon diſpenſé de l'autorité de vos Statuts, & par l'avantage que j'ai pour Mere la fille de Maître Crevin, qui eſt préſentement Député de la Communauté, & occupé à la pourſuite de votre Procès contre les Maîtres des Baſſes-œuvres, pour l'honneur & la preſſéance qu'ils oſent vous diſputer depuis quelque temps, & qui a quitté pour cela la Charge qu'il avoit de premier Coûtre d'honneur du Pain-benît de la Paroiſſe de Saint Amand.

L'ANCIEN.

Vous avez de grands titres pour n'être pas refuſé : mais notre Loy, ſur le Chapitre *du Corps*, ce qu'elle preſcrit eſt inviolable, & telle qu'elle mérite être la plus ſuivie, par la raiſon qu'elle apporte, que c'eſt pour s'acquiter plus exactement de la profeſſion, vû la capacité conſommée & vive force d'eſprit inépuiſable ; car quand il faut trouver dans un Cuir de Barbarie vingt-quatre ſemelles & douze bouts, il faut que l'eſprit travaille, & que cela parte de-là : Vous me ſemblez avoir lû cette ſcience aux Statuts ; cependant afin que l'on ne nous puiſſe rien reprocher, & que l'on ne nous accuſe pas d'avoir profané l'ex-

cellence de l'Art, en y admettant un Homme qu'on pourroit toûjours en juger indigne, jusqu'à ce qu'il ait donné des marques du contraire ; il est bon que vous fassiez Chef-d'œuvre.

L'ASPIRANT.

Messieurs, Messeigneurs, je vous prie très-humblement de ne vous point mettre en cette espérance, qui ne serviroit qu'à m'éloigner pour quelques jours du bonheur où j'aspire ; j'aime mieux qu'il m'en coûte quelque argent.

L'ANCIEN.

Combien avez-vous à mettre dans le Coffre du Métier ?

L'ASPIRANT.

Messieurs, Messeigneurs, je n'ai que cinquante Ecus.

L'ANCIEN.

Il faut deux cens livres.

L'ASPIRANT.

Messieurs, Messeigneurs, contentez-vous de cela.

L'ANCIEN.

Il faut autant, mon grand AMI.

L'ASPIRANT.

Messieurs Messeigneurs, j'ai été Laquais chez Monsieur de l'Arsenac, un des Grands de France, qui aura l'honneur de vous remercier de vos bontés pour moi.

L'ANCIEN *parlant aux* GARDES.

Ne ferons-nous rien en faveur de l'Arsenac, qui est un des Grands de France ?

LES GARDES.

Allons, allons, il mérite bien quelqu'égards.

L'ANCIEN.

Hé-bien, à sa considération on reçoit votre offre : Levez la main; ne jurez-vous pas d'observer exactement tous les Réglemens ?

L'ASPIRANT.

Je le jure.

L'ANCIEN.

De ne vous rencontrer jamais dans un repas sans vous enyvrer jusqu'à dégueuler par tout, & emporter

à votre maison quelque morceau de viande dans votre poche.

L'ASPIRANT.

Je le jure.

L'ANCIEN.

De faire parler de vous dans la Ville, à l'exemple de vos Compagnons, au moins trois fois en votre vie.

L'ASPIRANT.

Je le jure.

L'ANCIEN.

Et quand vous trouverez quelque Maître, qui commettra quelque faute, de lui répliquer qu'il ne sera jamais qu'un Maçon, ce métier étant au-dessous de votre devoir pendant votre vie.

L'ASPIRANT.

Je le jure.

L'ANCIEN.

D'enseigner fidellement à ceux qui vous le demanderont la demeure la plus cachée des Gens les plus inconnus.

L'ASPIRANT.

Je le jure.

L'ANCIEN.

De ne travailler jamais le Lundi.

L'ASPIRANT.

Je le jure & rejure.

L'ANCIEN.

D'avoir trois Linottes & un Geay à siffler, & leur enseigner fidellement.

L'ASPIRANT.

Je le jure.

L'ANCIEN.

De vous informer curieusement de tout ce qui se passe chez vos Voisins.

L'ASPIRANT.

Je le jure.

L'ANCIEN.

D'aller tous les Dimanches & Fêtes sur la place, pour parler de la guerre, & des autres affaires du temps.

L'ASPIRANT.

Je le jure.

L'ANCIEN.

NOUS, Ancien du Métier, toûjours Vénérable Savetier, Carleur & Réparateur de la Chaussure humaine en cette Ville de Rouen, de l'avis & du consentement des Gardes assemblez en la maniere accoutumée ; Nous recevons, admettons, établissons & faisons Maitre Savetier, Carleur & Réparateur de la Chaussure humaine, en cette Ville de Rouen, le Sieur Maximilien Bellalêne : *Car tel est notre bon plaisir ;* pour en jouir aux Droits, presséances, Dignités & Privilèges y attachés.

LES GARDES.

*VIVAT, VIVAT, VIVAT.*

L'ASPIRANT.

Je vous remercie, Messieurs, Messeigneurs ; c'est une seconde naissance que vous venez de me donner ; ma Mere m'a donné la vie & mis au monde, il est vrai, mais vous m'avez fait Maître Savetier, ce qui est bien autre chose.

L'ANCIEN.

Mon grand AMI, il ne reste plus qu'à sçavoir de quelle Branche vous voulez être ; car remarquez que nous en avons de trois sortes.

*Primò.* Les Urelus.

*Secundò.* Les Brelandiers.

*Tertiò.* Les Porte-Aumuches.

Les Urelus ont à leur Devanteau une Virole de cuivre en forme de Jetton, & tiennent Boutique en leurs Maisons.

Les Brelandiers y ont un moule de Bouton, & tiennent un Etail ou Brelan au coin d'une ruë.

Les Porte-Aumuches y ont un petit morceau de cuir taillé en rond, & vont par les ruës criant : A ces vieux Souliers ?

### L'ASPIRANT.

Je désirerois être Porte-Aumuche.

### L'ANCIEN.

Soit ; prenez votre ton.

### L'ASPIRANT.

A ces vieux Souliers ?

### L'ANCIEN.

Vous contrefaites la voix de Maître Gaspard, qui a si bien conservé les droits de notre Métier ; mésurez votre ton d'une note.

### L'ASPIRANT.

A ces vieux Souliers ?

L'ANCIEN.

Vous paenez le ton de Maître Albert ; prênez plus haut.

L'ASPIRANT.

A ces vieux Souliers ?

L'ANCIEN.

Vous y voilà, vous y voilà : gardez - vous bien de l'oublier C'eſt de tout tems immémorial que nos Prédéceſſeurs ont ſagement ordonné que l'ont régleroit la voix de chaque Maître, pour éviter la confuſion & les ſurpriſes qui pourrroient arriver. L'on vous dégraderoit ſi vous changiez ſeulement d'une note : Allez, faites trois tours par la Ville, & donnez des Bouquets aux Maîtreſſes. Et quand vous paſſerez devant la Boutique, ou que vous rencontrerez quelque Maitre Urelus, quel ſalut lui ferez-vous ?

L'ASPIRANT.

Je lui dirai, bon jour Maitre.

L'ANCIEN.

Et aux Maitres Brelandiers, que leur direz-vous ?

L'ASPIRANT.

Bon jour donc.

L'ANCIEN.

Et aux Maîtres Porte-Aumuches?

L'ASPIRANT.

Bon jour.

L'ANCIEN.

Où irons-nous faire la Fête de votre Réception ?

L'ASPIRANT *à* L'ANCIEN *& aux* GARDES.

Messieurs, Messeigneurs, Moreau met de la fiente de Pigeon dans son Vin, Variquet y met de la colle de Poisson ; il n'est que d'aller en plein Cabaret : Allons au Grand Gaillard-bois.

*Fin de la Réception.*

---

*APPROBATION.*

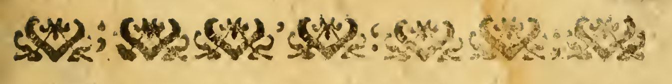
J'Ay lû le présent Livret, je crois qu'on en peut tolerer l'impression : A Troyes, ce 29 Mars 1731.

GROSLEY, *Adv.*

*PERMISSION.*

PErmis d'imprimer : A Troyes, ce 29 Mars 1731.

*CAMUSAT.*



FAMEUSE

# HARANGUE

FAITE

EN L'ASSEMBLÉE GENERALE

DE

*MESSIEURS, MESSEIGNEURS*

## LES SAVETIERS,

*Sur le Mont de la Savato, le Lundi d'aprés la S. Martin; par Monsieur Maitre Jerôme Piésrelin, dit Cal de Bré, Ancien Carleur, Ministre & Grand Orateur de l'Ordre, pour servir de réplique & de deffense à l'Etat contre un Libelle prétendu diffamatoire, sur l'honnête Réception d'un Maitre Savetier, Carleur & Réparateur de la Chaussure humaine, & sur tout ce qui s'est fait & passé dans ladite Réception, entre l'Aspirant, les Gardes & l'Ancien desdits Maitres.*

*MESSIEURS, MESSEIGNEURS,*

JE regarde aujourd'hui notre Etat, dans l'abbattement où je vois tous les Maîtres comme un Soleil couvert de broüillards & de nuages, qui cause le déplaisir & le chagrin de toute la Nature; Mais je prétends par la force & la vivacité de mon raisonnement, faire revivre l'éclat & la beauté de cet Astre voilé, en dissipant toutes les obscuritez & les ténébres dont

on a voulu ternir la gloire d'un Gouvernement auſſi judicieux, auſſi intégre, & auſſi conſtant qu'eſt le nôtre.

*Meſſieurs*, *Meſſeigneurs*, à le bien conſiderer, quel tort nous a-t'on fait dans cet Ecrit, que l'on a fait courir par les ruës, ſur la Reception du dernier Maitre, & dont vous êtes ſi fort allarmez, juſqu'à en prendre à party l'Imprimeur, comme d'un Libelle injurieux à notre Ordre?

Avez-vous fait réflexion, comme moi, ſur cet Ecrit? Je n'y trouve rien d'outrageant, mais au contraire, tout y eſt avantageux au Corps.

Le Titre eſt: *Récit véritable & authentique de l'honnête Réception d'un Maître Savetier, Carleur & Réparateur de la Chauſſure humaine.*

Parcourons tous ces termes:

*Récit véritable.* Cela eſt donc conſtant.

*Authentique.* Cela eſt donc célébre & glorieux.

*De l'honnête Réception.* Ce ne ſont pas des Coquins qui reçoivent ou qui ſont reçûs.

*D'un Maitre.* Ce n'eſt donc pas un Valet.

*Savetier.* A ce mot, Meſſieurs, que le commun du Peuple croit être vil & honteux, une ſçavante recherche en fera voir le contraire.

*Savetier*, diront quelques-uns, vient de Sabot, il faudroit donc dire Sabotier: Laiſſons cela aux rebelles du Languedoc & de la Beauſſe. Le Sabot ne ſe racommode point, mais le Soulier & la Savate: ce mot ne vient pas non plus de Soulier, autrement il faudroit dire un Souletier. D'où vient donc ce beau titre, qui fait notre diſtinction & notre caractere? Le voulez-vous apprendre, Meſſieurs? Ah! ce mot vient de l'Hébreu & de Judée; *Sabbath*, en général, ſigni-

fie circuit, cessation & repos.

*Savetier ;* Est un Homme de paix & de repos, un Homme constant & inébranlable sur sa selle ; un Homme muni de toutes parts contre les adversitez, un Homme toûjours attaché à son travail, un Homme qui regarde tout ce qui se passe dans les Etats & dans la Nature d'un œil de mépris & d'un cœur intrépide. De *Sabbath*, Sabbatier & Sabbatte, c'est-à dire, un cuir delaissé pour un temps & en repos, & par corruption de Langue, Savetier & Savate : Quelle élevation, & quelle excellence !

*Carleur.* Vient de careler, en Latin *Suppingere* qui veut dire, brunir, polir, peindre, graisser, orner & embellir de vieux Souliers comme s'ils étoient neufs ; & faire selon l'ancien Proverbe de Normandie : *D'un vieux Bâtel une neuve Galere.*

N'est-il pas permis dans tous les Arts de polir, de lustrer & enjoliver la Marchandise avant que de la mettre en vente ?

*Réparateur.* Qu'est - ce que ce mot peut avoir de choquant ? les Conservateurs des Etats, des Royaumes & des Empires, de la Paix, des Loix & de la Discipline, n'ont-ils pas ambitionné ces Titres fameux dans leurs Mausolés & dans leurs Trophées ? *Imperij, Patriæ, Pacis & Disciplinæ Restauratores.*

Réparer, est presque autant que créer : Hé ! que Messieurs les Cordonniers ne fassent pas ici de comparaison avec nous, & qu'ils ne prétendent pas tirer avantage de ce que ce sont eux qui font les Souliers, & que c'est nous autres qui les racommodent : Nous faisons, Messieurs, mille fois plus qu'eux ; ces sortes de gens font des Souliers, mais ils coupent en plein drap, ils ont du Cuir à choisir, rien ne les empêche

de bien faire ; il ne faut pas grand esprit quand la matiere est toute prête pour mettre en œuvre : Mais pour nous, Messieurs, ha ! quand on met entre les mains d'un Maître un vieil Soulier tout crotté, tout tourné, tout usé, à moitié crevé, sans rivet & sans empeigne ; je voudrois bien voir un de ces Seigneurs Cordonniers qui font tant les suffisans, par quel bout ils s'y prendroient. Hé ! ne sont-ils pas tous les jours trop heureux de venir à notre Ecole avant que de faire leurs Chefs-d'œuvres & leurs apprentissages ? un Maître habile, en deux coups de Tranchet, vous enleve toute la boue (merde y fût-elle) il vous le tourne, il le redresse, & ramene si bien sur sa forme, qu'il ne paroît plus rien de son ancienne difformité, ce qui lui redonne aussi-tôt son premier lustre & sa droiture légitime. N'est-ce pas là pas comme récréer & redonner l'être à une chose qui n'avoit presque plus de résistance ni de prise.

*De la Chaussure humaine.* Quelle prééminence pour nous sur les Maréchaux ! Ils sont Réparateurs, il est vrai ; mais ce n'est que de la chaussure des Asnes, des Mulets, des Chevaux & des Cavales, encore bien souvent reçoivent-ils pour payement de leur salaire un bon coup de pied au milieu des jambes ou du ventre.

A quoi regarde-t'on plus un homme ? à deux choses, à la tête & aux pieds. Quand on voit un Chapeau bien reteint, on dit : ce Chapeau-là n'est pas neuf, mais il est bien repassé ; quand on voit aussi un Soulier refait par la main d'un Maître, on dit : ce Maître Carleur remonte fort bien les Souliers, on diroit de loin qu'ils seroient neufs. Ce qui fait voir que nous allons de pair avec Messieurs les Chapeliers, ils tien-

nent le haut & nous le bas; Mais qui eſt-ce qui ſoutient le haut? C'eſt Nous, qui ſervent comme de fondement & de baſe à Meſſieurs les Chapeliers, les Chauſſetiers, les Tailleurs, les Merciers, les Lingeres, & au reſte des perſonnes qui ſont occupées autour du corps humain, pour le revêtir, l'embellir, l'orner, le munir & le deffendre des injures du temps & des maladies; j'avancerai en paſſant, que de tous les bons offices que l'on rend à l'homme, il n'y en a point de plus conſidérable & de plus néceſſaire que le nôtre pour la conſervation des pieds; car qui a le pied mouillé par le deffaut d'un Soulier mal racommodé, il eſt ſuſceptible de toutes ſortes de maux, particuliérement les gouteux, ceux qui ont des cors aux pieds, & ceux qui ſont affligés de rhumatiſmes & de ſciatiques, & qu'enfin ſans nous tout le monde eſt incapable de rien entreprendre de laborieux & de pénible, ou d'utile à la République.

Venons maintenant à notre Aſpirant, à nos Gardes, & à Monſieur, Monſeigneur notre Ancien, dans la réception du Maître.

Les civilités, les ſupplications & les ſollicitations d'un Aſpirant, ne ſont elles pas néceſſaires & abſoſoluës?

Eſt-il des termes plus ouverts & plus doux? en conſervant ſa gravité vénérable, il loüe ſon ardeur & ſon zèle, au lieu de rejetter ſa demande. Il exige de l'Aſpirant combien il a d'apprentiſſage; en peut-on diſputer ſelon les Statuts, en un ART auſſi difficile & induſtrieux qu'eſt le nôtre? ſi l'on n'obſervoit les Loix à la rigueur, notre travail deviendroit bien-tôt auſſi honteux & auſſi ſervile que les autres.

*On demande un Chef-d'œuvre.* Hé! peut-on racom-

moder comme il faut un Soulier, sans une espece de merveille & de prodige ?

*L'Aspirant en veut être exempt.* Il employe le crédit, le faveur & l'argent : l'on doit avoir des égards pour de certaines personnes qu'on n'a pas pour d'autres, particulierement quand ce sont des Protecteurs & Conservateurs de l'Etat.

*Quant à l'argent :* Notre épargne & nos Finances sont presque entiérement épuisées, depuis tous les Procès qu'il nous a fallut essuyer contre plusieurs Corps de Métiers pour le pas & la présséance.

*Pour le Serment de fidelité* Rien de plus juste : N'avons-nous pas une Jurisdiction parmi NOUS incontestable & authentique ?

*L'Aspirant leve la main, & jure qu'il gardera les Réglemens de l'Etat.* Un mot à dire.

1. Pour le Serment supofé par l'AUTEUR du Libelle, de s'enyvrer jusqu'à dégueuler dans les Compagnies, cela est bon pour des gens de néant, & non pas pour d'honnêtes Bourgeois comme NOUS, qui nous comportons toûjours honnêtement dans les Caves & dans les ASSEMBLÉES publiques, conformément à nos Ordonnances & Statuts.

2. *De faire parler de Nous par la Ville.* Il est bon que l'Etat humilié & avilit de toutes parts, se fasse connoitre : c'est pourquoi l'on impose la nécessité à chaque Maitre de faire parler de lui de tems à autre, pour relever l'éclat & l'honneur de l'Ordre.

3. *De réprimer le Maître trouvé en faute, & de l'appeller Maçon.* Cela fait tenir les gens en leur devoir.

4. *D'enseigner fidellement la demeure la plus cachée des gens les plus inconnus.* Cela est utile aux Particu-

liers & à l'Etat ; car par notre miniſtere on peut fort aiſément découvrir les fripons & fripones qui ſe voudroient dérober à la Juſtice.

5. *De ne travailler jamais le Lundi.* Celui-ci, Meſſieurs, eſt un de plus grands points, qu'il faut que je traite plus au long.

Nous ne ſommes pas comme un tas de canailles, & gens de la lie du peuple, qui employent les Dimanches & les jours de Fêtes à s'aller promener & divertir aux Aſſemblées & aux Foires dans les Cabarets & Bourgades de la campagne ; pour nous nous ſommes occupez ſaintement dès les deux heures du matin, pour avertir au ſon des Cloches & des chants ſpirituels & harmonieux, les Maitres & les Freres de nos Confrairies ; enſuite tout le jour à ſervir dans les Egliſes, tantôt en qualité de Coûtres, de Sonneurs de Cloches, de donneurs de Pain-benît, & de loueurs de Chaiſes, nous prenons ſur notre propre travail le Lundi, premier jour de la ſemaine, comme gens déſintereſſez & hors du commun, pour nous divertir modeſtement entre nous, & conférer enſemble, comme nous avons l'honneur de faire aujourd'hui, des affaires importantes de l'Etat de notre République.

6. *D'avoir trois Linotes & un Geay à ſiffler.* Que de trompeurs dans ce métier ! & qu'il eſt bien néceſſaire qu'il y ait de nos Maitres qui veuillent bien ſe donner la peine d'inſtruire avec fidélité ces petits Oyſeaux pour le divertiſſement des perſonnes de Qualité & des malades.

Tant qu'un Maitre ſiffle la Linotte, il ne médit de perſonne ; il ſe tient aſſidu à ſon ouvrage, il n'a pas beſoin de chercher ailleurs dequoi ſe récréer ;

deux tours de tête avec deux coups de sifflet, réveille aussi-tôt son esprit, qui par la trop grande application à son travail, pourroit s'abbatre & s'apesantir.

7. Quant à l'information des Voisins, il y en peut avoir de deux sortes, l'une bonne & l'autre mauvaise : l'une pour avertir & obliger, & l'autre pour nuire & causer de la division & du désordre dans les Familles.

Nous déclarons du consentement & par l'ordre de Messieurs, Messeigneurs les Anciens Gardes & Maîtres, que conformément aux Statuts, au Chapitre *De inquisitione morum*, au Titre *Quoniam*, Paragraphe *De Sutoribus* ; Nous rejettons, condamnons & abjurons toutes celles qui se peuvent faire à mauvaise intention & par malice, comme indignes & injurieuses à l'honneur & à la gloire de l'Etat ; Et au contraire, Nous approuvons, recevons & admettons toutes celles qui se font pour instruire les Maîtres & Maîtresses des desordres qui se passent en leurs absences dans leurs maisons ; comme les collations, les friandises, les cajolleries, les enlévemens de viandes & de boissons, les subornemens des filles & changemens des enfans par les Nourrices, les Filles de chambres, les Serviteurs & Servantes, & voulons qu'incessamment il y soit pourvû par nos Gardes, Commis, Quêteurs, Contrôleurs & Commissaires à ce députés, soit de parole verbale, de signes & d'avis secrets, comme choses provisoires & importantes au bien des Familles.

8. *D'aller tous les Dimanches & Fêtes sur la Place parler des affaires de la Guerre & autres affaires du temps.*

Il semble, Messieurs, que nous soyons des zeros en

chiffre dans la République, & que nous ne fassions nombre qu'avec les autres. Qui est-ce, pourtant, je vous prie, qui prend plus d'intérêt dans les Provinces, dans les Royaumes & les Empires? Se passe-t'il quelque chose de desavantageux à une Flotte & dans une Bataille? tous les Maîtres du Corps sont aussitôt dans la consternation; on les voit passer vîte dans les ruës, le manteau sur le nez, s'ils en ont, ou les mains dans leurs poches, le chapeau enfoncé au dessous du front, les yeux baissez, & la langue muette: mais vient-il quelque chose de bon & de glorieux? Ah! vous voyez incontinent courir Messieurs, Messeigneurs les Maîtres aux Chambres communes, & là étaller & conter tout à l'aise leurs nouvelles, en se donnant carriére du ventre, & liberté de tout faire & tout dire: c'est nous qui sommes les premiers aux Feux de joie, c'est nous qui nous empressons pour sonner les cloches; c'est nous qui allons avec chaleur allumer les fallots & lanternes, qui obligeons les Bourgeois bon gré malgré, à donner du bois & fermer les Boutiques, c'est nous qui trainons le canon, qui dressons les Feux d'artifices, qui présidons le plus hautement à toutes les cérémonies publiques. Enfin, c'est nous qui au péril de mille coups de poing allons ramasser avec soin dans nos cruches & nos chapeaux le Vin qui découle des Fontaines & des grottes, & qui en fournissent les feuillages & la matiere. En un mot, c'est de nous de qui dépend principalement la tristesse & la joie des Peuples.

Quand il est guerre, á qui nos gros Bourgeois ont-ils recours, qu'à un Maître Savetier pour monter leur garde? Quand il est paix, à qui donne-t'on la charge pour aller querir un Chirurgien, un Médecin, un

apotiquaire, une Nourrice ou une Sage-Femme, qu'à un Maitre Savetier ? En un mot, nous sommes tout à tous, & tout le monde a besoin de nous. Il n'est donc plus question que de la Réception du Maitre entrant, & de quel Ordre il veut être.

De tout tems immémorial, nous avons trois branches La premiere est de Nosseigneurs les Urelus; la seconde Messieurs les Brelandiers, & la troisième des Sieurs Maitres Porte-Aumuches.

Dans tous les Etats ces sortes de distinctions se font faites; chaque Branche a ses Qualitez, ses Titres, ses excellences & prérogatives particulieres.

Nosseigneurs les Urelus ou gens ayant pignon sur ruë, domiciliez & à leur aise, tenant maison & Boutique, portent pour Armes deux Gueules & deux tranchets d'argent en forme de chevron brisé marqués au croissant à la face d'azur, chargés de deux bottes de foye de pourceau d'or, & pour casque une pierre ou gros creuset, dans lequel on met tremper les Savattes, & une motte ou masse de brai, d'où naissent plusieurs fils ou ligneuls armez de leurs foyes, pour suport des tenailles, & pour manteau à fond de sable, une peau de mouton goudronnée, revêtuë en dedans de sa laine, pour réchauffer l'estomach des Anciens Maitres, armée de deux courroyes de cuir, & au bout une piroüette de cuivre, qui fait le Collier de l'Ordre.

Messieurs les Brelandiers, portent de sable à trois Brelands d'argent, chargez de vieilles Savattes de sable, & pour casque un abat vent garni de ses pentures & verroux & pour support deux formes.

Les Sieurs Portes-Aumuches, portent d'argent à deux vieux Souliers, & une Pantoufle de sable, les tallons de gueule à face d'azur, chargez de trois po-

ches pleines de Savattes d'argent, pour casque deux formes en équerre, pour support deux os à la moëlle, qui servent à polir la Marchandise ; leur manteau est une pouche redoublée en forme de capuchon qui embrasse tout le corps de l'Ecusson.

Quand au ton différent du cry & de la voix, qui ne sçait que c'est l'ordre & l'usage de notre Capitale. & que cette Ville, *ad instar* de cette célébre Université, doit suivre exactement cette régle & distinction dans les cadences & dans les différens tons de la voix, en criant : *à ces vieux Souliers*, *à ces vieux Chapeaux* ; & que chacun doit tenir sa partie dans cette musique publique, pour le moins aussi harmonieuse & aussi juste que dans les plus fameux Concerts & Operas du Royaume,

Les marques nobles de l'Etat, que nos anciens Peres Latins appelloient, *Caracteres insignia*, ne sont pas moins à considerer : les Chevaliers, les Ordres & les Etats observent cela. Ainsi qu'on ne se raille pas de la Piroüette de cuivre, de corne, ou du bout de cuir au devant du devanteau de Messieurs, Messeigneurs les Maitres ; cela est de tout temps, cela nous plaît, nous n'avons rien à rendre compte à personne. *Sic voluere Patres.*

Le salut est commun à tous ; mais il ne se rend pas également à tous. Cette façon de parler, *Bon jour, Maitre*, est aussi ancienne que le mot de *Savetier*, & se tire des Hébreux, *Ave Rabby.* Permettez-moi de vous dire que nous faisons ici abstraction de tout ce qui regarde l'Ecriture Sainte, pour laquelle on doit toûjours conserver le respect qui lui est dû. Ces deux mots en général selon cette Langue, voulant autant dire, selon les Rabins, que *Bon-jour, Monsieur* ; qui

êtes plusieurs & sçavans en toutes sortes de sciences ; car ce mot est dérivé de *Rabbin*, qui signifie *multum*, c'est-à-dire, beaucoup.

Ainsi quand on dira à un de Messieurs Messeigneurs les Urelus, *Bon-jour Maitre*, cela veut faire entendre que par ce bon jour qu'on présente à ce Seigneur, on reconnoit que lui seul vaut autant qne mille, qu'il est capable de remplir toutes sortes d'emplois & de fònctions.

*Bon-jour donc* à Messieurs les Brelandiers, est un peu plus familier, & joint tout d'un coup les principes avec la conséquence ; parce qu'ils se rencontrent plus souvent au coin des carrefours & des ruës.

Et *Bon-jour* aux Maîtres porte Aumuches, se dit en passant comme gens pressez ; parce que ces Seigneurs n'ont pas le loisir d'entendre de longs discours, par leurs dépêches pressantes & la multitude de leurs affaires.

## CONCLUSION DU DISCOURS.

PAr toutes ces raisons convaincantes & peremptoires, qui ne voit qu'il ne falloit pas tant déclamer contre cet Ecrit, qui ne fait par son nuage épais, que faire éclater d'avantage le triomphe & la gloire de Nous, victorieux de ces ténébres.

Mais, Messieurs, Messeigneurs, je ne peux pas finir dans une Assemblée aussi solemnelle & aussi juridique qu'est la nôtre, sans faire des plaintes considérables à tous les Maîtres de ce Corps. J'ai ordre de Messieurs Messeigneurs les Gardes & Anciens sur la Remontrance faite par les Sieurs Maîtres Porte-Aumuches, de vous remontrer qu'il se passe de grands désordres & abus

dans l'Etat faute d'avoir soin d'observer les Loix ; & de tenir la rigueur pour faire exécuter les anciens Statuts, Réglemens & Ordonnances.

Autrefois chaque Maître, comme dans les Métiers de Messieurs les Etaminiers, les Orfévres, les Drapiers & autres Ouvriers de conséquence, où la matiére, le travail & l'industrie sont à considerer, l'on étoit obligé de mettre son Estampe & sa Marque sur chaque Soulier qu'on avoit racommodé, pour faire une juste & nette distinction des Ouvrages l'un de l'autre, on prenoit soin de l'appliquer au bout de la semelle en deffaut du talon, comme en un lieu moins susceptible de la bouë & moins sujet à être usé & effacé ; tout est présentement en confusion, personne ne peut discerner à qui est l'ouvrage & le travail.

C'est ce qui me fait demander qu'incessamment & sans delai, il soit enjoint à tous Messieurs les Maîtres de l'Art de choisir telles armes & Estampes, Cachets ou Chiffres qu'ils souhaiteront, outre ceux de la Branche qu'ils seront tenus de faire graver double avant l'an prochain, à peine de grosse amende, & en apporter un au premier Lundi de ladite année, pour mettre au Coffre du Métier, lesquels Armes, Cachets, Estampes ou Chiffres seront enregistrés aux Archives de l'Etat ; que lesdits Messieurs les Maîtres seront tenus pour éviter la confusion, de les appliquer audit lieu ci-dessus marqué, sur tous les Ouvrages racommodez. Que la visite en soit faite de temps en temps, & qu'il y ait une amende considérable pour tous ceux qui se trouveront avoir manqué à leur devoir & à l'obéissance. J'ai dit ; c'est à quoi je conclus.

*Délibération de Messieurs, Messeigneurs les Anciens & les Gardes, avec les Remerciemens & les Gratifications de tous le Corps.*

MOnsieur, Monseigneur, Maître Jerôme Piéfrelin, Chevalier, Seigneur de Cul de Bré, l'Etat dès-à-présent vous ennobli, vous éleve & vous constituë au premier rang de l'Ordre; vous recevrez pour marque le Collier, & vous porterez pour armes d'argent deux Godets, l'un chargé de gueules, & l'autre de sable, qui sont les couleurs ordinaires, dont l'on peint les talons & les bords des semelles, sçavoir le rouge & le noir; en face deux Maniques de sable à fond d'or, pour support deux bois à cheviller, & pour casque une cage dans laquelle il y aura une Linotte.

Monsieur, Monseigneur, assurément vous avez surpris tous ces Seigneurs, Messieurs les Maîtres.

Qui l'auroit pû croire! par un seul discours conçû en si peu de mots, rehausser si noblement la dignité de l'Etat, qui sembloit si vil & abaissé.

Allez, Monsieur le Maître, la Compagnie est fort satisfaite, & vous est extrêmement obligée. Pour reconnoissance l'Assemblée a été d'avis de vous ennoblir, comme elle fait dès ce jour, & vous reconnoîtra toûjours pour tel; vos Enfans seront mariez aux dépens de la République, comme nos anciens Héros & Conseillers de Rome; car il ne faut pas douter qu'il n'y eût des Savetiers comme des Laboureurs. On vous dressera comme aux Orateurs de l'Etat, des Colonnes, des Trophées, & des Mausolés: On fera aux dépens

du public vos funérailles, & chaque Maître fera cottisé dans votre maladie, pour empêcher de vous envoyer à l'Hôpital. Vivez heureux, & regnez toûjours parmi Nous comme un Héros des plus Illustres de notre Ordre.

Faisant droit au reste sur vos Demandes, après la mûre délibération faites avec tous Messieurs, Messeigneurs les Maîtres.

NOUS Seigneurs & Maitres Souverains en ce cas; Juges compétens & Plénipotentiaires de la Police, Gouvernement & Régularité de notre République secratte.

VOULONS, enjoignons & commandons, que chacun de Nous sans aucune exception, ni faveur, renouvelle & garde fidellement les anciens Statuts & Réglemens de l'Etat; spécialement qu'on marque de ses Armes, Cachets, Chiffres ou Estampes, tout Soulier qu'on rehaussera, remontera, & où l'on fera quelque réparation considérable, sous peine de trois sols & un double pour les refusans ou délinquans, avec confiscation de leurs Marchandises, & permis à Messieurs les Gardes d'en faire la visite, & d'en être crûs à leur simple reffert ou Serment.

ORDONNONS, que pour maintenir & conserver l'honneur & la gloire de l'Etat, chaque Maître tant Urelus que Brelandiers, sera obligé d'avoir imprimé en sa Boutique ou Etail la présente Harangue: Il est enjoint à Messieurs les Maîtres Porte-Aumuches, de la tenir toute prête dans leurs poches, pour la montrer aussi tôt à tous ceux qui voudront ternir la réputation inaccessible de notre Gouvernement secret & de notre Empire.

VOULONS & entendons, que Messieurs les

Gardes en charge tiennent la main à l'exécution des Présentes, & qu'ils en rendent un fidel & loyal compte aux prémiéres Assemblées des Lundis du mois, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom, un solidairement pour le tout, & d'être démis honteusement de leur Commission. Soit signifié de parole verbale pour éviter la Formule & Contrôle, à tous les Maîtres de l'Art, par le Doyen des Clercs servant à l'Etat, à ce qu'ils n'en ignorent, & ayent à exécuter les Présentes. Fait en l'Assemblée générale tenuë au mont de la *Savato.*

Signé des douze Anciens, des Gardes, & de tout le reste du Corps avec paraphe : apposé le Sceau de l'Ordre en Poix noire, deux Alênes & deux Tranchets en sautoirs, avec une Savatte arborée par-dessus.

---

## APPROBATION.

J'Ai lû le présent Livret, je crois qu'on en peut tolerer l'Impression. A Troyes, ce 29 Mars 1731.

GROSLEY, *Adv.*

## PERMISSION.

PErmis d'imprimer. A Troyes, ce 29 Mars 1731.

CAMUSAT.

# LE MAGNIFIQUE

Et ſuperlicoquentieux Feſtin fait à Meſſieurs Meſſeigneurs les Vénérables Savetiers, Carleurs & Réparateurs de la Chauſſure humaine, par le Sieur MAXIMILIEN BELLALESNE, Nouveau reçû & aggregé au Corps de l'État : Avec la Liſte de tous les Régals, Services de Table, Mets, Deſſerts & Préparatifs du Feſtin : Et la Réjouiſſance, les Danſes, & autres Divertiſſemens de l'Illuſtre Compagnie.

---

*Le Nouveau reçu à l'Ancien & aux Gardes.*

CONSIDERANT, Meſſieurs, Meſſeigneurs, les grandes obligations que je vous ai d'avoir eu tant de bonté pour moi, que de me recevoir dans votre Illuſtre Corps, ſans même m'avoir fait faire Chef-d'œuvre, ce qui eſt une grace toute particuliere, & qui ne s'accorde qu'aux Fils de Maîtres, qui ont le plus rendus de ſervices à votre Compagnie. Je prends donc la liberté de vous

prier avec vous, tous vos Messieurs, Messeigneurs les ANCIENS GARDES, & autres Vénérables & discretes Personnes qui composent le Corps de l'Etat, à un petit Banquet, indigne toutefois du mérite de vos Personnes, lequel je ferai préparer, s'il vous plait, pour demain.

L'ANCIEN.

Nous voyons bien, notre Ami, que nous n'avons pas obligé un ingrat; car vous vous y prenez de la bonne maniere: aussi avons-nous de la considération pour l'Arsenac un des Grands de France, & de qui vous avez porté les couleurs. Mais, mon AMI, avez-vous fait choix du lieu où vous désirez régaler la Compagnie? car il est question d'avertir dès ce soir; c'est la coûtume ordinaire qu'on observe. Il y a divers Hôtels de bonne chére, & du moins que le lieu ne soit suspect à personne; par exemple, où l'on n'ait pas laissé Manteaux, Tabliers, Tenailles, Forme, Tire-pieds, Manicles, Aumuches, ou autres gages faute de monnoye pour payer l'écot: Exceptez-en aussi la Cave aux Miracles, à cause du bruit qui s'y passa dernierement, trois de nos Confreres y firent le Diable à quatre, & où leurs Femmes furent mal reçûes allant querir leurs MARIS. La chose est encore trop nouvelle & trop fraiche.

LE NOUVEAU REÇU.

Messieurs, MESSEIGNEURS, l'Hôtel sera où il vous plaira. Voulez-vous le petit Chien-marin? nous aurons du meilleur.

L'ANCIEN,

Je vous crois, mais le lieu ne nous plaît pas.

LE NOUVEAU REÇU.

Le Bacchus, la Galere, la Sallemandre, le Gaillard-bois, la Syrene, la Chevre, l'Esperance, le Cigne de la Croix, la Bastille, la Nouvelle France, la Perle, la Barbe, tout cela ne dit-il mot ? allons donc chez le grand Traiteur.

L'ANCIEN *&* *les* GARDES *retroussent leurs Chapeaux.*

MON grand AMI, c'est bien dit, à un écu soixante sols moins par tête, on y peut être bien traité, & on y boit à la glace à juste prix, si on veut, quand on est trop échauffé dans son harnois.

LE NOUVEAU REÇU.

A demain donc, MESSIEURS, MESSEIGNEURS, entre cinq & onze de grand matin, s'il plaît à vos Révérences. Je m'en vais cependant donner ordre aux apprêts & convier MESSIEURS MESSEIGNEURS les ANCIENS Gardes, MESSEIGNEURS les Urelus, MESSIEURS les Brelandiers & Porte-Aumuches, enfin, tous les Confreres du Corps de l'Etat, après avoir porté des Bouquets aux MAÎTRESSES, que je prierai d'honorer de leurs présences l'Illustre Compagnie.

L'ANCIEN.

Vous êtes civil & honnête au delà de tout ce qu'on peut dire.

LE NOUVEAU REÇU,

Messieurs, Messeigneurs, je ne fais que mon devoir.

L'ANCIEN.

A demain donc, au lieu & à l'heure dite.



## *LISTE DES METS, RAGOUTS, ET Préparatifs du Festin.*

### LE NOUVEAU REÇU *au* TRAITEUR.

Ça, Monsieur & Madame, nous régalerez-vous céans & de la bonne maniere ? Nous sommes un nombre assez considérable, & gens qui ne se mouchent pas sur la manche. Il y va d'un passe-maître qui ne veut rien épargner. Nous ne sommes pas moins de huit ou neuf cens qui ne manquent pas d'apétit. Pour l'argent, ne vous en mettez pas en peine, vous serez payé comptant, & en telle monnoye qu'il vous plaira, en cabrioles, gambades, monnoye de Singes, & autres especes de cours & de bon alloy, le tout de poids.

### LE TRAITEUR.

Monsieur, avec les gens d'honneur on ne perd jamais rien ; tout est à votre service, moi & ma Femme aussi.

### LA TRAITEUSE.

Vous me faites trop d'honneur, mon MARI, d'offrir mon service à de si honnêtes gens.

### LE NOUVEAU REÇU.

Ouy, MADAME, nous ne sommes pas de ces gens

du commun, de ces Jean de Nivelles, Jean de Glayes; Jean Potage, Jean de Vert, Jean Farine, Jean le Linger, Jean l'Epicier, Jean des Vignes, & une infinité d'autres : Enfin, nous sommes du Corps de l'Etat, si fameux & si renommé dans le Royaume.

## LE TRAITEUR.

AH ! Monsieur du Corps de l'Etat ! Que d'honneur vous me faites ! car j'ai toûjours ouy parler du Corps de l'Etat, & il est souvent sur le tapis : Entrez, s'il vous plaît, dans l'Appartement, & voyez.

## LE NOUVEAU REÇU.

Couci, couci, votre haute lisse n'est pas neuve; vos Chaises ne sont pas endossées de nouveau : Sur tout, Madame, donnez-nous de beau linge; car tout le Corps de l'Etat est fort curieux. Que nous donnerez-vous à manger ? Du moins trois cens bassins de soupe aux navets, d'un pied & demi de bord.

## LE TRAITEUR.

Voulez-vous une Liste d'un honnête service? j'en ai un tout prêt. Voyez, Monsieur.

## LE NOUVEAU REÇU.

Voilà Monseigneur l'ANCIEN & Messieurs les GARDES qui passent par bonheur ; je les vais faire

venir pour avoir leur avis : Messieurs, Messeigneurs ; vous plait-il d'entendre la Liste des Mêts que Monsieur le Traiteur nous veut servir ?

L'ANCIEN.

Vous êtes trop zèlé pour le Corps, de nous faire les Arbitres du Festin.

LE NOUVEAU REÇU.

Le devoir du nouveau Maitre, ne demande pas moins, Messieurs, Messeigneurs ; car chacun à ses goûts & ses appétits.

L'ANCIEN.

Puisque vous êtes si condescendant au gré de la compagnie, & que vous avez tant d'égards à traiter le Corps de l'Etat, lisez-nous votre Liste, Monsieur le Traiteur.

LE TRAITEUR.

Trois cens Plats bassins de soupe aux Navets, bien mittonnez, à pied & demi de bord, comme Monsieur l'a demandé.

L'ANCIEN.

Bon, j'aime bien la soupe ; cela ne va pas mal, à trois pour un Bassin.

# LE TRAITEUR.

Quarante huit douzaines de freſſures de Veau, avec foyes & poulmons, pour premier plat d'entrée de table, & ſur le tout la ſauce d'un jaune d'œuf.

*Item.* Pour entre-mêts, ſoixante & quatorze plats de coqueſigrues, tant du Levant que du Ponent, paſſées au chaud lard.

*Item.* Cent Corneilles emmantelées au bec doré.

*Item.* Quatre-vingt flaques de lard coupées par tranches & miſes à la grillade, parſemées d'un liard trois deniers de muſcade, de clouds de quatre-vingt, & de gingembre battus enſemble.

*Item* A l'entrée de table, ſoixante & dix eſtomachs d'Autruches, lardés de Romarin; le tout fond en bouche.

*Item.* Cinquante douzaines de pieds de bœufs, à la vinaigrette, avec autant de quartaux de Moutarde de Dijon.

*Item* Deux cens douzaines d'Hyrondelles, avec jus de prunes ſéches.

*Item.* Cent cinquante plats d'Amphibies, à la ſauce Huguenotte

*Item.* Cinquante-huit accolades de Bufles marins, aſſortis de ſoucis & de patience, avec Huile vierge de cotterets & Vinaigre-ſureau.

*Item* Quatorze biſques de queuës de Singes ſalées.

*Item.* Un ſervice entier de roignons de Cirons aſſortis de jus de Citrouilles.

*Item.* Ving-quatre Baſſins de crépuſcules du matin & du ſoir, farcies de châtaines, avec brides à Venus.

*Item.* Soixante & quinze assiettes de langues de mouches fumées, & lardées de Loups-marins.

*Item.* Trente longes d'Aspics, lardées de cornes de Cerfs, couverte de roüelles de même.

*Item.* Quatre douzaines d'Epigrammes pointuës, à la Sauce verte.

*Item.* Dix-huit bisques d'oreilles de Canards sauvages, avec des andoüillettes farcies de crottes de Brebis.

*Item.* Une douzaine & demie de Crocodiles engobelinez.

*Item.* Vingt-huit museliéres d'Asnes sauvages, grillées, avec jus de citron.

*Item.* Vingt-deux plats bassins de vesses de Loup, fricassées au beure frais autant comme de salé.

*Item.* Vingt rables de Loups cerviers, à la persillade.

*Item.* Six douzaines de cuisses de Licornes, au chaud lard.

*Item.* Vingt-deux fricassées de mauviattes assorties, & de Faucons à l'échalotte.

*Item.* Huit douzaines de tourtes de ventre-bleu, à l'eau rose.

*Item.* Trois douzaines d'assiettes d'étoiles fixes, avec marmelade.



## LE DESSERT.

Vingt-cinq douzaines de Baſſins de Poires d'angoiſſes & d'étranguillon.

*Item.* Autant de Tartes de crottes de civettes, avec raiſins de Corinthe.

*Item.* Cinquante plats de Capres virolieres & d'Amandes laitées.

*Item.* Pour les Dames & Femmes de ces Meſſieurs chacune ſa Boëte de confitures, autant de ſéches que de liquides, aſſorties de dragées de frimats, & de greſils, des meilleurs de l'Hyver.

*Item.* Soixante-quatre baſſins de gelées de Décembre ou de Janvier de la préſente année.

*Item.* Vingt douzaines de Corbeilles de Pommes d'Adam, qui prennent au goſier quand on s'étrangle.

*Item.* Trois rangs de baſſins de Menuets, & autant de Branſles-gais.

### L'ANCIEN.

Notre cher ami le Traiteur, vous êtes homme de grand régal, je vois bien que vous traitez ſouvent les Grands dans la rareté ou l'abondance, & j'admire la diverſité de vos mêts: Mais pour le Vin, nous ne diſons mot.

### LE TRAITEUR.

Aſſurez-vous que vous ne boirez pas ici de forçat

ou de Pisquentine : mais du meilleur de la cave ; j'en perçai hier un Tonneau, ce n'est pas du Vin à deux oreilles, & s'il donne dans le taupet il ne s'en faut pas plaindre.

L'ANCIEN *aux* GARDES.

Messieurs, arrêterons-nous ici notre Asne ? S'il y fait bon, pourquoi ailleurs ?

LES GARDES *à* L'ANCIEN.

C'est tout dire, nous ne pouvons être mieux ; le bon visage de l'Hôte & la belle Hôtesse, ont je ne sçai quoi qui attire les gens.

L'ANCIEN.

Il est nécessaire de faire un Rôle de ceux qu'on doit appeller demain, & d'y envoyer le Clerc. Sur tout, n'oublions pas la Violette & son Pere, ce sont les arcs-boutans du Corps de l'Etat ; Maître Gaspard, qui a si bien soutenu nos Droits à la barbe de tout le monde : Maître Pirouëtte, Christophe Gros-cul, Nicolas Tuyau, Thomas Cul-de Bré, Denis Barbeverte, qui ont toûjours coutume d'assister aux Chefs-d'œuvres & aux affaires de plus grande importance du Corps ; le bon homme Tobie, qui a toûjours mené si bonne vie, & tant qu'il vivra bonne vie menera.

LES GARDES.

Et pour jeunes Maîtres, n'aurons-nous pas messieurs Griboüille, Groüin, la Planche, Balaffre, Belle-avaloir, Saffredent, Boudin, Baudin, Rude-en-Sauce ?

L'ANCIEN.

Ce seroit peché que de les oublier, ce sont les plus affectionnés du Corps, & qui en soutiennent l'honneur & les prérogatives.

LE NOUVEAU REÇU.

Messieurs, Messeigneurs, j'aurai soin de les faire appeller, & de leur marquer le lieu pour s'y trouver demain.

L'ANCIEN *au* NOUVEAU REÇU.

Ce n'est pas tout, mon Ami, après la pance vient la danse ; pensez un peu aux Vieilles, Violons, Guittares, Mandores, Haut-bois, Flutes douces & autres Instrumens de Musique.

LE NOUVEAU REÇU.

Messieurs, Messeigneurs, la grande Bande, si vous le souhaités.

L'ANCIEN.

Ce n'est pas mal pensé ; car à présent Saint Aignan

& le Bois Bois-Guillaume ne diſent mot ; la MIVOYE garde ſilence, Sotteville & Griſſel ont perdu leur joie, Dernetal a le bras mort, le MONT aux malades ne rit plus ; la grande Bende donc ſuppléra au défaut: mon AMI, il nous faut ce petit divertiſſement, car auſſi bien aurons-nous les Dames, qui ne manqueront pas de danſer de la bonne ſorte.

## LE NOUVEAU REÇU.

Meſſieurs, Maſſeigneurs, il ne ſera pas hors de propos de dreſſer un Théatre à quatre Chœurs ; l'un pour l'entrée de Table, l'autre pendant le Dîner, le troiſième pour le Deſſert, & le quatrième pour les Dames & pour la Jeuneſſe.

## L'ANCIEN.

Ce n'eſt pas comme Piéfrelin, qui nous ayant promis monts & vaux, nous faiſoit eſpérer un grand Régal à la Croix verte, & là il fallut dîner chacun ſur notre bourſe, & nous fallut laiſſer des gages ſuffiſans, & comme nous en ſommes toûjours bien garnis on les accepte. Auſſi nous l'avons biffé du Rôle, & retranché des honneurs qu'il auroit reçu dans notre Corps de l'Etat. Allez, vous ſerez toujours conſidéré comme un des premiers Porte-AUMUCHES, & tiendrez un jour le rang parmi les Brelandiers.

## LE NOUVEAU REÇU.

Messieurs ; Messeigneurs, en attendant demain ; entrons dans la Salle, & prenons-y un petit dejeûné. J'ai aussi bien quelque chose à vous communiquer qui me regarde, & qui n'est pas de peu d'importance.

## L'ANCIEN *parlant aux* GARDES.

Entrons, Messieurs, ne disons mot ; nous avons dans nos mouchoirs dequoi faire ripaille ; le Traiteur nous voudra bien mettre la nape, sans lui communiquer rien de notre fait.

## LES GARDES.

Ce n'est pas mal avisé ; aussi-bien je crois que nous ne sommes pas chargez d'argent l'un plus que l'autre, & notre ami le nouveau reçû en sera quitte pour quatre ou cinq pots de Poirey à deux carolus le pots.

## LE NOUVEAU REÇU,

Messieurs, Messeigneurs, ce m'est trop d'honneur ; une vingtaine, s'il les faut : mon AUMUCHE & mon Tablier tout neufs sont des gages suffisans pour nous tirer d'un tel écot, outre que j'ai encore un invalide & une pièce tapée.

*Fin du Magnifique Festin.*

## *APPROBATION.*

J'Ay lû le préſent Livret, je crois qu'on en peut tolerer l'impreſſion : A Troyes, ce 29 Mars 1731.

GROSLEY, *Adv.*

## *PERMISSION.*

PErmis d'imprimer ; A Troyes, ce 29 Mars 1731.

*CAMUSAT.*

